



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

Agglomération de la région de
Compiègne
Pôle aménagement urbanisme
Service Droit des Sols
4 rue de la Sous-Préfecture
CS 40861
COMPIEGNE cedex

(brigitte.cordier@agglo-compiegne.fr)

Lille, le 26 février 2019

Objet : Projet de construction d'un bâtiment d'activités logistiques sur la commune de Venette
(60)

Avis de l'autorité environnementale

N° d'enregistrement Garance : 2018-3321

PJ : Avis de l'autorité environnementale du 21 novembre 2018

Monsieur le Président,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet, le dossier de permis de construire ayant été reçu le 28 décembre 2018.

Ce projet a déjà fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale le 21 novembre 2018 sur le dossier de demande d'autorisation environnementale.

L'étude d'impact présentée dans le dossier de demande de permis de construire n'ayant pas significativement évolué, après en avoir délibéré, les membres de la mission régionale d'autorité environnementale ont décidé de maintenir l'avis de l'autorité environnementale émis le 21 novembre 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Patricia CORREZE-LENEE

Copies : Préfecture de l'Oise
DREAL Hauts-de-France